

Roumanie

Question

En 2008, la Roumanie a convenu de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la traite de personnes, y compris la prestation d'une formation à l'intention des policiers sur la manière de composer avec les victimes de la traite des personnes et d'agression sexuelle, et la mise en œuvre d'un système de protection des témoins pour les cas de traite de personnes. La délégation de la Roumanie peut-elle nous informer des progrès qu'elle a accomplis jusqu'à maintenant dans la mise en œuvre de ces recommandations? Quelles sont les prochaines étapes à suivre, sous la responsabilité de quelles autorités qualifiées, avec quelles ressources et selon quelles échéances?

Recommandations

Le Canada recommande que la Roumanie:

1. Définisse des objectifs mesurables et détermine les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale d'intégration des Roms, y compris en ce qui concerne les initiatives en cours dans diverses régions visant à empêcher la ségrégation des enfants roms dans les écoles.
2. Mette en application des lois et politiques qui protègent les enfants de l'exploitation économique, y compris de toutes les formes de travail des enfants et de mendicité des enfants, et qui visent à assurer que les enfants de la rue vont à l'école.
3. Par l'entremise de la stratégie nationale de lutte contre la corruption pour 2012-2015, prenne les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des recommandations relatives au mécanisme de coopération et de vérification (MCV) formulées par la Commission européenne, y compris la poursuite des efforts visant à prévenir et à contrer la corruption dans les secteurs politiques et judiciaires.

Observations (si le temps le permet)

Le Canada accueille favorablement les progrès accomplis par la Roumanie dans le secteur de l'éducation, notamment l'introduction de médiateurs scolaires pour intégrer davantage les enfants roms et les autres enfants défavorisés au sein du système scolaire officiel, et la nouvelle loi sur l'éducation adoptée en 2011.

Le Canada tient également à saluer le travail effectué par la Direction nationale de lutte contre la corruption (DNA) pour ses enquêtes en cours portant sur des cas de corruption de haut niveau, et encourage le déploiement d'efforts soutenus et améliorés pour éliminer davantage de telles pratiques. À cet égard, le Canada accueillerait favorablement la production d'un compte rendu des mesures concrètes supplémentaires qui ont été prises pour lutter contre la corruption.